

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Date de la convocation
26.09.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 12
Votants 14

L'an deux mille vingt trois,
le cinq octobre,
à 19 H 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

Mme LIEBOT, Mme MIRALTO, Mme ETOURNEUX.
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de Mme Laurence ETOURNEUX à M. Dominique TOURAINE

ABSENTS :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de partenariat entre les chantiers insertion portés par des collectivités
Locales sur le Département de la Vienne et le CAPÉE pour la coordination de
l'action de formation pour la période du 01/04/2023 au 30/04/2024**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les Collectivités Locales porteuses de structures d'insertion de type SIAE ne peuvent accéder au PIC IAE et ne sont pas détentrices d'OPCO, elles ne peuvent donc pas avoir accès à certains financements pour atténuer les coûts des formations qualifiantes et professionnalisantes de leurs salariés en parcours d'insertion. Cette situation est inéquitable par rapport aux autres SIAE portées par des associations

Le CAPÉE (Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide) en tant que chef de file de la démarche de coordination des programmes de formations qualifiantes et professionnalisantes des personnes placées dans les structures d'insertion de la Vienne a plaidé notre cause auprès des services de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Nouvelle Aquitaine (DREETS NA). Après négociation de plusieurs mois, la DREETS NA a émis un avis favorable à cette demande et une enveloppe financière de 30 660 € a pu être débloquée pour aider les SIAE concernées.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :17-OCT-2023

Publié le :17-OCT-2023.....

Notifié le :

Afin de pouvoir bénéficier des co-financements mais également afin de régir la coordination de cette action de formation, il est donc nécessaire de signer une convention multipartite entre les 3 Collectivités Territoriales concernées dans le département de la Vienne (EPCI Grand Châtelleraut, Communauté de Communes Vienne et Gartempe, CCAS Loudun) et le CAPÉE

Les SIAE signataires reconnaissent ainsi au CAPÉE la fonction de chef de file et sa double mission telle que décrite dans la convention.

Vu la convention « FIE/ initiatives territoriales » n°23 102 URNA 86 E 1612 065 signée avec l'Etat / DREETS Nouvelle Aquitaine en date du 21.06.2023,

Attendu que :

- ✓ Les trois Collectivités territoriales (EPCI Grand Châtelleraut, Communauté de Communes Vienne et Gartempe, CCAS Loudun) porteuses d'un chantier d'insertion (SIAE) sur le territoire de la Vienne ne peuvent avoir accès aux fonds du PIC IAE pour former leurs salariés en insertion car ces structures n'ont pas d'OPCO
- ✓ Les 3 EPCI nommés ci-dessus ont une démarche volontariste pour former leurs salariés en parcours d'insertion
- ✓ Que la DREETS Nouvelle Aquitaine a souhaité apporter une solution pour ces salariés en parcours d'insertion privés de l'accès au PIC IAE
- ✓ Que ces 3 EPCI participent déjà activement depuis plusieurs années à la mise en place et à la coordination des formations mutualisées par CAPEE

Il est donc décidé la signature de la convention ainsi exposée entre les partenaires signataires mentionnés ci-dessus.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent le Président ou sa représentante à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à la mise en œuvre et à la bonne exécution des dites formations (conventions, devis, ...).

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

